

4 Communication et participation du milieu

En période d'avant-projet, Hydro-Québec Production a mis en œuvre un programme de communication au cours duquel elle a informé et consulté les publics, principalement au moyen de rencontres avec des groupes ciblés des différents domaines d'activité, de réunions publiques avec les populations locales et de réunions périodiques avec des représentants du milieu. Les sections qui suivent présentent les outils et les résultats de ce programme. Il convient de mentionner que les activités du programme de communication se poursuivront après le dépôt de la présente étude d'impact sur l'environnement. Les résultats des activités à venir apparaîtront dans le rapport de communication du projet qui devrait être déposé au début de l'année 2004 (Hydro-Québec Production, en préparation).

4.1 Programme de communication

Le programme de communication mis en place par Hydro-Québec Production pour l'avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 visait à informer les publics concernés, à répondre aux questions ainsi qu'à fournir aux représentants d'organismes et à la population des occasions de s'exprimer. Le programme avait également pour but de recueillir et d'approfondir les préoccupations et les commentaires. Au terme de cette démarche, Hydro-Québec Production était en mesure de proposer des mesures d'atténuation des impacts, de suivi et de relations avec le milieu.

Le programme de communication a été présenté et déposé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) ainsi qu'au ministère de l'Environnement du Québec le 20 février 2003.

4.1.1 Démarche de communication

Le programme de communication s'adressait à l'ensemble des publics compris dans la zone d'étude élargie (superficie de 920 km²) définie pour l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (voir la figure 5-2). Certains publics à l'extérieur de la zone ont également été informés sur le projet.

Avant d'entreprendre son programme de communication, Hydro-Québec a d'abord procédé à une recherche documentaire. Ainsi, en 2002, on a rassemblé puis analysé les reportages réalisés sur la centrale de Gentilly-2 entre 1993 et 2001 (François Rondeau, Consultant en communications environnementales, juin 2002).

Hydro-Québec a ensuite consulté les résultats de sondages relatifs à la centrale effectués en 1986 par SORECOM (Hydro-Québec, 1986), en 1991 par le Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Sainte-Marie (Lévesque et coll., février 1992) et en 1993 par CROP (CROP, nov. 1993). Une analyse socio-politique produite en 2002 dans le cadre de l'avant-projet, a aussi été mise à profit (François Rondeau, Consultant en communications environnementales, juin 2002).

Enfin, Hydro-Québec a pris en compte les résultats de deux ateliers de consultation sur les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) réalisés en 2002 dans le cadre de l'évaluation des risques écotoxicologiques et toxicologiques (ERET) (Service d'analyse de risque QSAR inc. et coll., avril 2002).

L'ensemble de cette recherche documentaire a permis de définir les publics à cibler dans le cadre du programme de communication. La recherche a également permis d'établir la nature des principaux commentaires émis dans le passé par les publics au sujet de la centrale de Gentilly-2. En tenant compte des divers éléments recueillis, Hydro-Québec a élaboré un programme d'information et de consultation adapté aux besoins du milieu.

La phase d'information et de consultation s'appuyait notamment sur la mise à la disposition du public de renseignements et de multiples moyens de communication ainsi que sur des rencontres avec les organismes ciblés et la population.

Certaines des activités de consultation (groupes de discussion, sondage) ont été réalisées dans le cadre de l'étude sectorielle de perception des risques (Nove Environnement inc., décembre 2003). Elles sont résumées dans le présent chapitre pour situer leur apport à la démarche générale de communication.

4.1.2 Principaux publics ciblés

Les principaux publics ciblés par Hydro-Québec pour son programme d'information et de consultation étaient les suivants :

- élus (députés, maires, conseillers municipaux, préfets de MRC) ;
- organismes gouvernementaux ;
- groupe autochtone ;
- groupes liés à la santé ;
- groupes liés au développement économique ;
- groupes liés à l'environnement et à l'écologie ;
- médias d'information régionaux ;
- groupes d'intérêt liés au nucléaire et à l'énergie ;
- institutions d'enseignement ;
- associations professionnelles et syndicats ;

- associations locales, regroupements à caractère social (ex. : AFEAS, Cercles de fermières, Clubs de l'âge d'or, etc.) ;
- population.

La liste des publics et organismes ciblés est présentée à l'annexe G1.

4.2 Moyens et activités de communication

4.2.1 Moyens et outils d'information

Divers moyens et outils d'information ont été mis à la disposition du grand public, que ce soit lors des rencontres ou pour toutes les personnes désireuses de se renseigner sur l'avant-projet ou sur la centrale de Gentilly-2. Hydro-Québec s'est efforcée d'informer les publics sur le projet, sur les moyens à leur disposition pour obtenir plus de renseignements et sur les activités de consultation.

Bulletin d'information publique

Un bulletin d'information publique résumant le projet, ses objectifs, les zones d'étude, les autorisations gouvernementales, le calendrier et les moyens de joindre Hydro-Québec a été remis aux organismes invités et aux participants des rencontres, posté aux requérants et mis en ligne sur le site Internet consacré à l'avant-projet en mars 2003. Le bulletin d'information a été distribué par la poste à près de 1 600 personnes. Les versions française et anglaise du bulletin d'information n° 1 sont reproduites à l'annexe G2.

Ligne téléphonique d'information Info-projet

Une ligne téléphonique Info-projet sans frais (1 866 388-1978) a été mise en service en mars 2003 pour permettre, par un contact avec Hydro-Québec, d'obtenir des renseignements sur l'avant-projet. Au cours de la période de consultation, 15 messages ont ainsi été reçus et traités par Hydro-Québec (voir le tableau G3-1 à l'annexe G3).

Courrier électronique

Hydro-Québec a reçu et traité dix demandes d'information par la boîte aux lettres électronique du site Internet sur l'avant-projet. Deux messages portaient sur les possibilités d'emplois à la centrale de Gentilly-2 et deux autres venaient d'étudiants universitaires qui se renseignaient sur les aspects économiques du projet. Un correspondant s'intéressait à divers sujets liés à l'exploitation de la centrale de Gentilly-2. Une autre personne a demandé si Hydro-Québec avait enregistré sur vidéocassette les soirées d'information à la population, et un correspondant ne savait pas qu'Hydro-Québec avait tenu des soirées d'information à la population et demandait la position de l'entreprise sur la prédistribution des comprimés d'iode.

Enfin, une personne a demandé le dossier personnel d'un ancien employé de Gentilly. Une autre s'est déclarée en désaccord avec le projet (voir le tableau G3-2 à l'annexe G3).

Site Internet sur l'avant-projet

Hydro-Québec a mis en ligne sur son site Internet la documentation relative au projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale de Gentilly-2. Le site (<http://www.hydroquebec.com/Gentilly-2>) est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Site Internet d'Hydro-Québec Production

Le site Internet d'Hydro-Québec Production (<http://www.hydroquebec.com/production/>) a permis à la population de trouver de l'information générale sur la centrale nucléaire de Gentilly-2. Il était également possible d'y consulter divers dépliants. Ce site déjà existant a été mis à jour en mars 2003.

Chronique périodique d'information dans les hebdomadaires régionaux

Cinq chroniques rédigées par Hydro-Québec pour expliquer le projet et donner un suivi ont paru pendant la période de consultation (du 8 mars au 6 septembre 2003) dans les hebdomadaires suivants : *Le Courrier Sud*, *L'Hebdo Journal* et *L'Hebdo Mékinac - Des Chenaux*. Les chroniques publiées dans ces journaux sont regroupées à l'annexe G4.

Avis publics dans les journaux

Hydro-Québec a fait paraître huit avis publics dans les trois hebdomadaires de la région mentionnés ci-dessus pour annoncer les soirées d'information à la population. Ces avis sont regroupés à l'annexe G5.

Circulaire d'invitation à la population

Une circulaire d'invitation aux kiosques et aux soirées d'information et de consultation a été distribuée au moyen du Publi-sac à toutes les résidences des municipalités concernées (Bécancour, Saint-Pierre-les-Becquets, Nicolet, Champlain, Trois-Rivières et le secteur de Sainte-Marthe-du-Cap^[a] de la ville de Trois-Rivières). Environ 68 500 circulaires d'invitation ont ainsi été distribuées (voir la liste de diffusion et la reproduction de la circulaire à l'annexe G6).

[a] Le secteur de Sainte-Marthe-du-Cap a reçu deux invitations aux soirées d'information à la population. La première avec les résidents de Champlain et la deuxième avec les résidents de Trois-Rivières.

Lettre d'invitation aux rencontres avec les organismes ciblés

Hydro-Québec a envoyé aux personnes concernées une lettre les invitant à assister aux rencontres avec les organismes ciblés, regroupés par domaine d'intérêt (économie, environnement, santé, ministères, etc.). L'invitation était accompagnée du bulletin d'information n° 1 et de l'ordre du jour de la rencontre. La lettre type et l'ordre du jour sont reproduits à l'annexe G7.

Présentation assistée par ordinateur avec animation 3D

Hydro-Québec a expliqué le projet à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, comprenant une animation en trois dimensions (3D), les rencontres avec les publics ciblés et les soirées d'information à la population. Le but de cette présentation était de faciliter la compréhension du projet décrit par les représentants de l'entreprise. Une version imprimée a été remise aux participants des rencontres avec les groupes ciblés (voir l'annexe G8).

Questionnaire de consultation sur l'avant-projet

Le questionnaire de consultation sur l'avant-projet (voir l'annexe G9) a été mis à la disposition de tous les participants aux rencontres avec les publics ciblés ainsi que de tous les visiteurs et participants des kiosques et des soirées d'information destinés à la population. Un total de 76 questionnaires remplis ont été reçus et traités par Hydro-Québec. Lorsque des questions particulières étaient posées et que la personne souhaitait avoir un suivi, Hydro-Québec répondait au moyen d'une lettre accompagnée si nécessaire de documents d'information. L'analyse des réponses à ce questionnaire est présentée à l'annexe G9.

Dépliants d'information sur la centrale de Gentilly-2

Une série de 18 dépliants d'information sur la centrale de Gentilly-2 a été mise à la disposition des publics ciblés et de la population lors des rencontres. Ils étaient également en ligne sur le site Internet d'Hydro-Québec Production. Toutes les personnes qui en font la demande peuvent recevoir ces documents par la poste. La liste des dépliants d'information figure à l'annexe G10.

Bureau d'accueil d'Hydro-Québec

Le Bureau d'accueil d'Hydro-Québec est un service de renseignements provincial qui reçoit des demandes d'information de toute la population par courrier électronique (accueil@hydro.qc.ca), par téléphone (514 289-2316) ou par la poste. Lorsque les questions portent sur la centrale de Gentilly-2, elles sont transmises à l'exploitant qui assure le suivi.

Lettres-réponse d'Hydro-Québec aux demandes d'informations complémentaires

Hydro-Québec a envoyé 30 lettres-réponse à diverses personnes pour leur donner des informations complémentaires ou répondre à leurs demandes relatives à l'avant-projet ou à la centrale de Gentilly-2. Les demandes avaient principalement été faites dans le questionnaire de consultation remis par Hydro-Québec lors des diverses rencontres. L'annexe G11 présente la liste de ces demandes et les réponses d'Hydro-Québec.

Conférences, colloques, congrès

Hydro-Québec a fait parvenir le bulletin d'information sur l'avant-projet à divers organismes. Des représentants de l'entreprise ont prononcé dix conférences dans le cadre de l'avant-projet jusqu'à maintenant (voir l'annexe G12).

Documentation postée par Hydro-Québec

La documentation sur l'avant-projet postée aux personnes invitées aux rencontres, ou à titre d'information, a permis de toucher quelque 1 600 personnes. Ces envois comprenaient une lettre d'information ou d'invitation aux publics ciblés et un exemplaire du bulletin d'information n° 1.

Relations avec les médias

Une conférence de presse régionale, six communiqués diffusés aux médias régionaux et des entrevues accordées aux journalistes ont permis d'informer le grand public. La liste des communiqués de presse et leur contenu sont repris à l'annexe G13.

La conférence de presse régionale a été animée par l'équipe d'avant-projet le 6 mars 2003 à Bécancour, en présence des médias suivants :

- télévision : CHEM-TV (TVA) ; CKTM-TV (Radio-Canada) ; CFKM-TV (TQS) ;
- radio : CHLN-AM (Radiomédia) ; CIGB-FM (Radio Énergie) ; CBF-FM-8 (Radio-Canada) ;
- presse quotidienne : *Le Nouvelliste* ;
- presse hebdomadaire : *Le Courrier Sud* (représentant aussi *L'Hebdo Journal* et *L'Hebdo Mékinac - Des Chenaux*).

La recherche documentaire sur les reportages liés à l'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et à l'avant-projet s'est traduite par une abondante revue de presse. Au cours de 2000, une soixantaine de reportages ont été diffusés, en 2001, quelque 250 reportages, en 2002, près de 270 reportages et en 2003 (de janvier à septembre), 275 reportages. L'annexe G14 présente l'analyse de presse pour les années 2000 à 2003.

Vidéocassette sur le fonctionnement de la centrale de Gentilly-2

On pouvait commander une vidéocassette décrivant le fonctionnement de la centrale de Gentilly-2 à la boutique virtuelle du site Internet d'Hydro-Québec (<http://www.hydroquebec.com/sefco/formulaires/fr/boutique.html>).

4.2.2 Moyens et activités de consultation

Hydro-Québec s'est efforcée d'informer et de consulter les publics sur le projet. Les principales activités de consultation publique se sont déroulées entre février et septembre 2003.

Au total, les activités de consultation ont permis de rejoindre directement 2 800 personnes au moyen de rencontres (700 personnes), d'envois postaux d'information (1 600 personnes) et de documentation, de lettres-réponse à des demandes de renseignements (30 envois), de réponses à des courriels (10) et de réponses à des appels téléphoniques (15) (voir l'annexe G15). Des personnes ont également été approchées lors des entrevues avec les groupes de discussion (environ 55 personnes) et lors du sondage sur la perception du risque (450 personnes).

Si on ajoute la feuille circulaire d'invitation aux soirées d'information à la population (68 000 exemplaires) qui a été distribuée dans les municipalités de Bécancour, de Saint-Pierre-les-Becquets, de Nicolet et de Champlain, dans le secteur de Sainte-Marthe-du-Cap de Trois-Rivières ainsi que dans l'ensemble de la ville de Trois-Rivières, ce sont 70 000 personnes qui ont été jointes par Hydro-Québec.

Par ailleurs, quatre rencontres périodiques ont réuni en moyenne une dizaine de représentants du milieu regroupés au sein de la table d'information et d'échanges (TIE) et deux ateliers de consultation sur les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) ont regroupé, en 2002, une vingtaine de participants. Les participants à la TIE et aux ateliers sur les CVE ne sont pas comptés dans le nombre total de personnes rejointes.

Enfin, un nombre indéterminé de personnes ont été informées par le biais des avis publics et des chroniques d'information publiés dans trois hebdomadaires de la région, des comptes rendus de la conférence de presse régionale et des reportages diffusés dans les médias.

4.2.2.1 Rencontres de consultation

Au cours d'une quarantaine de rencontres de consultation sur l'avant-projet, 700 personnes ont été approchées de diverses façons : rencontres individuelles (une dizaine de personnes), rencontres avec les organismes ciblés (200 personnes), kiosques d'information (150 personnes), soirées d'information à la population (350 personnes) et entrevues avec des groupes de discussion sur la perception des

risques (55 personnes). Hydro-Québec n'a inscrit dans ce bilan ni les rencontres avec les membres de la TIE, ni les journalistes présents à la conférence de presse, ni les participants aux ateliers sur les CVE (Service d'analyse de risque QSAR inc. et Nove Environnement inc., avril 2002).

Rencontres individuelles

Une dizaine de rencontres individuelles ont eu lieu au printemps 2003 entre un représentant d'Hydro-Québec et des maires, députés et des représentants autochtones (voir le tableau G16-1 à l'annexe G16).

Rencontres avec les organismes ciblés

Une quinzaine de rencontres avec des organismes ciblés, regroupés par domaine d'intérêt (ex. : économie, environnement, santé, gouvernement) se sont déroulées entre février et juin 2003. Près de 200 personnes ont été consultées lors de ces rencontres avec les organismes ciblés (voir les tableaux G16-2 et G16-3 à l'annexe G16).

La liste des personnes consultées lors des rencontres avec les organismes ciblés ne comprend ni les huit journalistes présents à la conférence de presse, ni les participants aux réunions de la TIE, ni les participants aux groupes de discussion.

Les publics ciblés avaient reçu par la poste une lettre d'invitation, le bulletin d'information sur l'avant-projet et l'ordre du jour de la rencontre. Sur place, Hydro-Québec leur a remis une version imprimée de la présentation sur ordinateur et le questionnaire de consultation. Divers dépliants et brochures sur la centrale de Gentilly-2 étaient également proposés sur place.

Kiosques et soirées d'information et de consultation de la population

En mars et en avril 2003, Hydro-Québec a invité la population de cinq municipalités (Bécancour, Saint-Pierre-les-Becquets, Nicolet, Champlain et Trois-Rivières) à assister, chacune dans sa localité, à des soirées d'information et de consultation sur l'avant-projet. Dans quatre de ces municipalités, la tenue d'un kiosque d'information a précédé la soirée d'information pour favoriser un accès direct et informel des citoyens avec les représentants d'Hydro-Québec (voir le tableau G16-4 à l'annexe G16).

La documentation offerte couvrait un large éventail de sujets liés à l'avant-projet et à la centrale nucléaire de Gentilly-2. Le bulletin d'information n° 1 et le questionnaire de consultation étaient mis à la disposition des visiteurs.

Durant les quatre soirées où des kiosques d'information ont été installés, les représentants de l'équipe d'avant-projet renseignaient le public et répondaient à ses questions. Environ 150 personnes ont visité les kiosques.

Pendant les soirées d'information à la population, des porte-parole d'Hydro-Québec expliquaient d'abord l'avant-projet au moyen d'une présentation assistée par ordinateur, puis invitaient l'auditoire à poser des questions. Ces cinq soirées d'information à la population ont permis de rencontrer près de 350 personnes.

Table d'information et d'échanges

La table d'information et d'échanges (TIE) avec les représentants du milieu est un outil souple ayant comme objectif de favoriser l'écoute et les échanges avec le milieu d'accueil. Elle permet notamment d'obtenir davantage de précisions sur les préoccupations des participants, en raison de leur connaissance de la zone d'étude. La TIE mise en place par Hydro-Québec a réuni des représentants du milieu lors de quatre rencontres de suivi et d'échanges sur l'évolution des études d'avant-projet.

Au cours des quatre rencontres de la TIE (voir le tableau G16-5 à l'annexe G16), Hydro-Québec a répondu aux questions relatives à l'avant-projet et à l'exploitation de la centrale de Gentilly-2. Les participants ont été invités à exprimer leurs préoccupations et leur perception à cet égard. Le résumé des échanges a été traduit dans une grille des préoccupations ayant servi de base aux discussions lors des rencontres. La première grille des préoccupations est présentée à l'annexe G17.

La TIE était composée de 15 membres, qui se répartissaient comme suit :

- Membres participants (9) :
 - le préfet de la MRC de Bécancour ;
 - le maire de Bécancour ;
 - un représentant du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) ;
 - un représentant de la Chambre de commerce de Bécancour ;
 - un représentant du Centre local de développement (CLD) de Bécancour ;
 - un représentant du Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRCDCQ) ;
 - un représentant du Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM) ;
 - un représentant de la communauté autochtone de Wôlinak ;
 - un représentant de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.
- Observateurs (6) :
 - un représentant de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;
 - un représentant de la Sécurité civile du Québec, région Mauricie et Centre-du-Québec ;

- le maire de Champlain et préfet de la MRC des Chenaux ;
- un représentant du Mouvement Vert de la Mauricie ;
- un représentant du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CNWC) ;
- un représentant de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).
- Représentants d'Hydro-Québec et autre (4) :
 - le chef des affaires réglementaires, environnementales et des consultations publiques, porte-parole de l'entreprise pour les questions nucléaires ;
 - un conseiller en études environnementales ;
 - une conseillère en communication ;
 - un sous-traitant présent à titre d'analyste sociopolitique.

4.2.2.2 Autres moyens et activités de consultation

Entrevues avec des groupes de discussion

Six entrevues avec des groupes de discussion sur la perception des risques ont eu lieu en 2003 et quelque 55 personnes provenant de la zone d'étude y ont participé. De façon générale, les entrevues de groupe sont un moyen d'obtenir, auprès de quelques personnes représentant bien la diversité des situations et des caractéristiques de la population visée, un aperçu des réactions et des opinions sur un sujet donné, leurs raisonnements ainsi que leurs expériences et attitudes qui en sont la source. La démarche consistait à rassembler un groupe d'une dizaine de personnes et à les amener à discuter, à l'aide d'un animateur, du sujet visé. Le calendrier des rencontres figure au tableau G16-6 de l'annexe G16, tandis que les principales préoccupations exprimées sont énumérées à l'annexe G18. L'étude sectorielle sur la perception des risques traite en détail des résultats des groupes de discussion (Nove Environnement inc., décembre 2003).

Sondage sur la perception des risques (2003)

Dans le cadre de l'avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, un sondage sur la perception des risques a été réalisé en 2003 auprès de 450 personnes résidant dans un rayon de 32 km de la centrale.

Le sondage a permis d'obtenir un profil précis des réactions et des opinions relatives à la centrale de Gentilly-2 et au projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection. À cette fin, on a interrogé un échantillon représentatif des diverses populations concernées, composé de personnes choisies au hasard.

Les résultats du sondage sont résumés à la section 6.3.9.3 de la présente étude d'impact et exposés en détail dans le chapitre 8 de l'étude sectorielle sur la perception des risques et les impacts psychosociaux (Nove Environnement inc., décembre 2003).

Ateliers de consultation sur les composantes valorisées de l'écosystème

Deux ateliers de consultation sur les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) ont été mis sur pied en février 2002 avec des représentants d'organismes locaux du domaine de l'environnement invités par Hydro-Québec Production (Service d'analyse de risque QSAR inc. et Nove Environnement inc., avril 2002). Ces ateliers ont eu lieu dans le cadre de l'évaluation des risques écotoxicologiques et toxicologiques (ERET) associés à l'exploitation des centrales de Gentilly-2 et de Bécancour (Service d'analyse de risque QSAR inc. et coll., avril 2002). Une vingtaine de personnes y ont participé.

Au cours des rencontres d'information et de consultation sur l'avant-projet organisées en 2003, Hydro-Québec Production a procédé à une nouvelle consultation sur les CVE pour valider les éléments d'information recueillis en 2002. De plus, le questionnaire de consultation remis à tous les participants à ces rencontres comportait deux questions directement liées à l'environnement. Enfin, les résultats du sondage sur la perception des risques ont permis d'obtenir des indications sur les composantes de l'environnement les plus valorisées.

4.3 Communication avec les autochtones

La réserve indienne de Wôlinak est enclavée dans la zone d'étude élargie de l'avant-projet (voir la figure 5-2). Une rencontre privée a eu lieu entre deux représentants d'Hydro-Québec et deux représentants du Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak, le 3 avril 2003.

Lors de cette rencontre, les principales questions ont porté sur la sécurité des installations et les conséquences éventuelles d'un accident, sur les coûts de la centrale, sur la durée prévue d'entreposage des déchets radioactifs et sur la gestion à long terme du combustible irradié. Les participants ont aussi abordé des sujets d'ordre plus général, comme le projet privé d'une centrale de cogénération à Bécancour, les exportations d'électricité, l'avenir de l'hydrogène comme source d'énergie et la centrale thermique d'Hydro-Québec Production à Bécancour. Les représentants du conseil de bande de Wôlinak ont indiqué qu'ils s'étaient habitués à vivre près de la centrale de Gentilly-2. Ils souhaitent toutefois bénéficier de retombées économiques reliées au projet.

Un conseiller de Wôlinak est membre de la TIE mise sur pied par Hydro-Québec dans le cadre du programme d'information et de consultation sur l'avant-projet. Le conseiller a ainsi participé aux quatre rencontres de la TIE.

Hydro-Québec a proposé une présentation au conseil de bande et à la communauté de Wôlinak. Cette possibilité n'a pas été retenue par le conseil de bande. Par ailleurs, l'entreprise a offert une rencontre avec le directeur du Grand Conseil de la nation

Waban-Aki. Celui-ci s'est déclaré satisfait que les représentants du Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak aient été vus.

4.4 Résumé des commentaires recueillis lors de la consultation

4.4.1 Faits saillants des principaux commentaires

Les rencontres avec les publics ciblés et les soirées d'information à la population ont donné l'occasion à tous de s'exprimer, quel que soit le sujet abordé. Toutefois, peu de questions ont porté directement sur le projet. Les faits saillants des questions et préoccupations recueillies sont les suivants :

- Les commentaires liés à l'avant-projet portaient principalement sur les aspects sociaux, tels l'accès à l'information et la consultation publique.
- La gestion actuelle et future des déchets radioactifs est au centre des préoccupations. Les personnes rencontrées sont également préoccupées par la durée de vie des déchets radioactifs et, selon leurs propos, par l'héritage qu'ils risquent ainsi de léguer à leurs enfants.
- Comparativement aux autres thèmes, l'environnement et la santé ont fait l'objet du plus grand nombre d'interventions. Les personnes qui se sont exprimées s'intéressent à la surveillance de l'environnement, aux rejets de la centrale et à l'enquête sur les malformations congénitales réalisée à Bécancour au début des années 1990. Elles s'interrogent aussi sur les cancers qui seraient, selon elles, potentiellement attribuables à la centrale nucléaire. Elles réclament des études sur la santé et un suivi médical de la population régionale.
- La sûreté des installations ainsi que les risques et les impacts éventuels d'un accident ou d'un acte terroriste sont souvent évoqués par les personnes consultées.
- Les questions des intervenants sur les choix énergétiques avaient principalement trait au fait que, selon eux, la puissance fournie par la centrale de Gentilly-2 au réseau d'Hydro-Québec est marginale (3 % de la puissance installée totale) et pourrait être produite par d'autres sources d'énergie. La justification d'exploiter la centrale de Gentilly-2 dans le contexte énergétique du Québec revient très souvent dans les discussions. Pour quelques personnes, la réfection de la centrale est préférable pour en assurer le vieillissement sécuritaire.
- Certains intervenants ont émis des commentaires négatifs sur l'exploitation de la centrale de Gentilly-2. Ils se fondent pour cela sur leur compréhension des rapports ponctuels diffusés lors du renouvellement des permis d'exploitation de la centrale et des installations de stockage des déchets radioactifs et du combustible irradié.
- Quant aux interventions sur les aspects économiques, elles étaient rattachées à des éléments tels que les coûts prévus du projet, les revenus et les dépenses d'exploitation de la centrale et les éventuels frais de déclassement.
- Enfin, quelques questions ont été posées sur les centrales nucléaires de l'Ontario et sur l'avant-projet de réfection de la centrale de Point Lepreau au Nouveau-Brunswick ainsi que sur le recours à l'énergie nucléaire dans le monde.

Le tableau 4-1 présente un résumé des principales questions et préoccupations. Divers tableaux de l'annexe G19 reprennent les questions et les commentaires recueillis, classés des trois façons suivantes : les interventions regroupées par rencontre, les interventions regroupées par thème et les interventions regroupées par organisme.

Le tableau 4-2 donne la synthèse du nombre d'interventions classées par thème. Il permet d'établir sur le plan statistique l'intérêt que les intervenants, regroupés par domaine d'intérêt, portent à un thème par rapport à un autre. À cette fin, les organismes et personnes ont été regroupés par domaine d'intérêt de la façon suivante :

- maires, municipalités (conseil municipal), préfets de MRC (24 février, 25 mars et 26 mars 2003) ;
- organismes gouvernementaux et ministères (13 mars, 3 avril, 7 avril et 6 juin 2003) ;
- organismes de développement économique (12 mars et 24 mars 2003) ;
- organismes du domaine de l'environnement, de l'écologie et de la santé (16 avril, 23 avril, 5 mai et 28 mai 2003) ;
- association professionnelle (Ordre des ingénieurs du Québec, 3 juin 2003) ;
- population présente aux soirées d'information et de consultation (17 mars, 26 mars, 31 mars, 9 avril et 29 avril 2003).

4.4.2 Principaux commentaires regroupés par thème

Les renseignements ci-dessous ont été recueillis au cours des réunions avec les organismes ciblés, des soirées d'information à la population et des rencontres avec les membres de la TIE. Ils sont également présentés par thème et par sous-thème au tableau 4-1.

La synthèse des questions et des préoccupations figure au tableau 4-2 ; on y regroupe les organismes par domaine d'intérêt et on y précise le nombre d'interventions par thème et par sous-thème. Le tableau 4-3 présente les statistiques détaillées des questions et des commentaires recueillis.

Les questions et commentaires ont été regroupés sous huit thèmes :

- l'avant-projet et les aspects sociaux ;
- la gestion des déchets radioactifs et des installations de stockage ;
- l'environnement et la santé ;
- la sûreté des installations et le plan des mesures d'urgence ;
- les choix énergétiques ;
- l'exploitation de la centrale de Gentilly-2, sa fermeture et son déclassement (démantèlement) ;
- les aspects économiques ;
- divers autres sujets.

Deux thèmes ont recueilli le plus grand nombre de commentaires différents, soit l'environnement et la santé de même que la sûreté des installations, qui comprend les risques et impacts d'un accident. Pour le premier thème, les commentaires portaient surtout sur les rejets radioactifs dans l'environnement ainsi que sur la santé des travailleurs et de la population locale. Pour le second thème, les commentaires concernaient les risques et impacts d'un accident, d'erreurs humaines d'exploitation, d'actes terroristes, de la chute d'un avion et d'un séisme ainsi que le plan des mesures d'urgence et la prédistribution des comprimés d'iode en cas d'accident.

Lors des rencontres, Hydro-Québec a répondu à plusieurs de ces questions, a remis la documentation pertinente lorsque disponible, ou a référé à l'étude d'impact sur l'environnement en cours de réalisation.

Avant-projet

Les aspects sociaux du thème « avant-projet » ont retenu l'attention des participants puisque environ 17 % des interventions ont porté sur cet aspect. Certains auraient souhaité la présence d'experts indépendants aux soirées d'information d'Hydro-Québec. Des participants ont dit avoir le sentiment de manquer d'information et de connaissances sur la centrale nucléaire. Ils se demandent aussi de quelle façon ils peuvent influencer les décisions d'Hydro-Québec. Les représentants des organismes ciblés s'interrogent plus précisément au sujet du processus de consultation et du programme d'information.

En ce qui concerne la réfection proprement dite, des participants désiraient savoir si la puissance de la centrale, son mode d'exploitation et le nombre d'emplois resteraient les mêmes. Quelques-uns ont exprimé la crainte que des emplois soient perdus si le projet n'est pas réalisé.

Des participants s'intéressaient au processus d'obtention des autorisations gouvernementales. Ils demandaient aussi quand et comment Hydro-Québec prendrait la décision de réaliser ou non le projet, et selon quels critères. La méthode mise en place par Hydro-Québec Production pour faire les études d'avant-projet et établir les zones d'étude a aussi attiré leur attention, ainsi que le calendrier éventuel des travaux.

On remarque que des participants affirment vouloir plus d'information sur la centrale de Gentilly-2, mais disent ne pas faire d'efforts pour en trouver. Ils disent également que le fait d'entendre parler de la centrale accroît leur inquiétude.

Déchets radioactifs

Les participants aux rencontres avec les organismes ciblés ont, à quelques reprises (15 % des interventions), montré leur envie de comprendre d'où venait la radioactivité et comment elle était produite dans une centrale nucléaire. C'est cependant la durée de vie radioactive des déchets nucléaires, et surtout du

combustible irradié, qui suscite le plus de commentaires sur ce thème. Les participants s'inquiètent de la durée de vie utile des installations de stockage des déchets radioactifs et du combustible irradié de Gentilly-2 et de leur gestion après 2035. Un participant l'exprimait en ces termes : « La durée de vie des déchets est éternelle et on ne sait pas quoi en faire ». Les questions relatives au recyclage du combustible irradié ont été abordées aux rencontres avec les organismes ciblés.

Quelques personnes se sont dites préoccupées de savoir que de nouvelles installations de stockage étaient nécessaires au site de Gentilly, même en l'absence de réfection de la centrale. En marge du projet, certains ont indiqué qu'à leurs yeux il faudrait cesser l'exploitation de la centrale faute de lieu national pour l'enfouissement géologique du combustible irradié. Il est utile de préciser que les intervenants traitent de gestion du combustible irradié globalement, sans faire de distinction entre la gestion dite intérimaire au complexe nucléaire de Gentilly jusqu'en 2013 ou 2060 et l'option de gestion à long terme par enfouissement géologique actuellement à l'étude par la SGN au Canada.

Environnement et santé

Plusieurs participants (27 % des interventions) ont exprimé des préoccupations liées à l'environnement et à la santé dans le cadre de l'exploitation normale d'une centrale nucléaire, ou en cas d'accident. Ils croient que, même si l'exploitant respecte les normes, les rejets radioactifs de la centrale ont des effets nocifs sur la santé et sur l'environnement. Ils ont plusieurs fois fait référence aux accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl au cours des rencontres.

En ce qui concerne la santé, les sous-thèmes associés aux craintes de cancers, de malformations congénitales et de mutations génétiques reviennent le plus souvent. D'ailleurs, dans la municipalité de Champlain, située sur la rive gauche du Saint-Laurent et face à la centrale de Gentilly-2, plusieurs citoyens se déclarent persuadés que leur communauté présente un taux de cancers plus élevé qu'ailleurs. Ils croient que la centrale nucléaire en est responsable et veulent bénéficier d'études de santé et d'un suivi médical.

Les participants ont de plus relaté et mis en doute les résultats de l'enquête réalisée par le Département de santé communautaire (l'actuelle Régie régionale de la santé et des services sociaux), au début des années 1990, sur trois cas de malformations congénitales à Bécancour.

Par ailleurs, deux anciens employés d'un sous-traitant d'Hydro-Québec aux installations nucléaires de Gentilly se sont exprimés à de nombreuses reprises devant les médias et aux quatre soirées d'information à la population auxquelles ils ont assisté. Ils s'interrogent sur les risques pour la santé des travailleurs actuels de la centrale de Gentilly-2 et de ceux qui seront embauchés pour la réfection. Ils ont notamment posé des questions sur les contrôles radiologiques et dosimétriques du

personnel de la centrale. Ils ont également remis en cause le programme de radio-protection de la centrale.

Sûreté des installations et plan des mesures d'urgence

Sur le thème de la sûreté des installations et du plan des mesures d'urgence, les préoccupations des intervenants aux rencontres avec les groupes ciblés sont similaires à celles qui ont été émises aux soirées d'information. Environ 12 % des interventions ont porté sur ces thèmes.

L'aspect sûreté a beaucoup retenu l'attention. Les intervenants craignent la possibilité d'erreurs humaines d'exploitation à la centrale et d'actes terroristes. Ils veulent connaître la résistance de la centrale à des bris, à un tremblement de terre et à l'impact d'un avion ou d'un missile, et s'intéressent aux mesures de protection contre le terrorisme mises en place à la centrale de Gentilly-2. Un intervenant a exprimé son point de vue comme suit : « Les terroristes peuvent attaquer la centrale, ou ça peut venir de l'intérieur. »

Les participants aux rencontres ne se sentent pas rassurés par Hydro-Québec, dont les réponses sont limitées au cadre autorisé par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). Ils ont de plus le sentiment que les exploitants de la centrale de Gentilly-2 cachent l'information relative à l'exploitation de la centrale.

En ce qui a trait au plan des mesures d'urgence, les intervenants veulent davantage d'information sur les mesures à prendre en cas d'accident et sur la prédistribution des comprimés d'iode. Ils sont préoccupés par le montant trop faible, selon eux, des assurances et des compensations financières prévues en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* en cas d'accident à la centrale de Gentilly-2. Plusieurs associent la centrale nucléaire, qui produit de l'électricité, à une bombe potentielle et croient qu'elle pourrait « sauter », selon leur expression. Dans la municipalité de Champlain, la présence de la centrale dans le paysage visuel suffit à créer un sentiment d'inquiétude.

Certains intervenants voient dans les précautions prises par Hydro-Québec pour assurer la sécurité de la centrale une preuve de son caractère dangereux. Ils demandent pourquoi on effectue tant d'exercices d'urgence si la sécurité y est assurée et pourquoi on distribue des comprimés d'iode à la population si la centrale n'est pas dangereuse.

Choix énergétiques

Les questions relatives au thème des choix énergétiques (8 % des interventions) portaient principalement sur la justification d'exploiter une centrale nucléaire au Québec. Pour plusieurs des participants, la production de la centrale de Gentilly-2, qui représente 3 % de la puissance installée du réseau d'Hydro-Québec, semble

marginale. Ils se demandent si le Québec a besoin de cette énergie et souhaitent qu'il privilégie d'autres moyens, comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne ou encore l'économie d'énergie. Un participant l'a exprimé ainsi : « Pourquoi ne pas remplacer Gentilly-2 par une autre source d'énergie ? »

Quelques intervenants souhaitent que le gouvernement provincial fasse une enquête sur les choix énergétiques au Québec. D'autres ont demandé quelles sont les autres options énergétiques prévues si la réfection de la centrale de Gentilly-2 n'a pas lieu.

Exploitation de la centrale de Gentilly-2

La majorité des questions relatives à ce thème (environ 9 % des interventions) visaient à mieux comprendre des aspects liés à l'exploitation et à la gestion de la centrale de Gentilly-2. Les intervenants veulent, par exemple, se faire expliquer le facteur de production de la centrale, qui est un indicateur de performance, savoir comment la centrale aide à stabiliser le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec et connaître le nombre de personnes travaillant à la centrale et dans quel secteur d'activité.

Certains intervenants croient que la centrale nucléaire est mal gérée et peu sécuritaire, et qu'elle obtient de mauvais résultats lors des évaluations annuelles faites par la CCSN. Ces commentaires, exprimés aux soirées d'information à la population, s'inspirent de la compréhension qu'ont les intervenants des rapports diffusés principalement lors du renouvellement des permis d'exploitation de la centrale, dans lesquels sont notés les points à améliorer. Les mêmes intervenants demandent la fermeture de la centrale de Gentilly-2 et suggèrent que le personnel se spécialise dans le démantèlement de centrales nucléaires.

Enfin, une question a été posée sur les conséquences pour la centrale de Gentilly-2 d'une éventuelle privatisation d'Hydro-Québec. Une autre personne a demandé qui assurerait la gestion des déchets nucléaires et comment cette gestion serait faite, en cas de fermeture et de déclassement de la centrale. Quelques intervenants ont demandé quel serait l'état du site de la centrale au terme du démantèlement.

Aspects économiques

La plupart des interventions sur ce thème (5 % des interventions) portaient sur le coût prévu de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, comparativement au coût d'autres projets et au coût de fermeture de la centrale. Un participant a déclaré : « Hydro-Québec ne nous donne pas les coûts du projet, qui vont de toute façon doubler ou tripler. »

Les participants veulent, par ailleurs, connaître les dépenses et les revenus liés à l'exploitation de la centrale de Gentilly-2 et pouvoir les comparer à d'autres sources d'énergie. Des précisions ont aussi été demandées sur le coût et le financement par

Hydro-Québec de la gestion à long terme du combustible irradié et du démantèlement de la centrale. Sur ce dernier point, on a posé des questions relatives aux garanties financières qu'Hydro-Québec doit déposer auprès de la CCSN et qui doivent être endossées par le gouvernement provincial, dans l'éventualité d'un défaut de paiement.

Divers

Environ 7 % des interventions ont porté sur des sujets divers. Une dizaine de questions ont été posées sur la centrale nucléaire de Gentilly-1, qui appartient toujours à Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) et qui n'est plus en exploitation depuis 1979. D'autres questions portaient sur l'exploitation de la centrale thermique de Bécancour, des centrales nucléaires de l'Ontario et de la centrale nucléaire de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. L'utilisation du nucléaire dans le monde suscite également la curiosité.

Certains participants s'interrogent sur les projets similaires de réfection ou de redémarrage de centrales, ailleurs au Canada. Quelques-uns ont demandé comment Hydro-Québec pouvait profiter de ce « retour d'expérience ». Deux personnes se sont exprimées ainsi : « Les centrales en Ontario, qu'est-ce qui s'est passé ? » « À Pickering, ils ont déjà fait remplacer des canaux de combustible ? »

4.4.3 Commentaires de la table d'information et d'échanges

Le résultat des échanges indique que les préoccupations exprimées par les membres de la table d'information et d'échanges (TIE) rejoignent en grande partie celles des représentants des organismes ciblés rencontrés par Hydro-Québec et celles des participants aux soirées d'information à la population. La formule de la TIE permettant d'approfondir les discussions, les membres de celle-ci ont fait ressortir d'autres préoccupations.

Le déroulement des rencontres de la TIE était le suivant : une série de préoccupations possibles, identifiées par Hydro-Québec et regroupées en thèmes et sous-thèmes, était présentée aux membres de la TIE. Ces derniers étaient invités à commenter et à enrichir cette liste. Ils posaient diverses questions à Hydro-Québec et donnaient leur point de vue. Le résumé de ces questions, de même que les avis, recommandations et réponses d'Hydro-Québec, apparaît dans la grille des préoccupations de la TIE (voir la grille des préoccupations révisée, à l'annexe G17).

Les membres de la TIE étaient appelés à donner un poids (faible, moyen, enjeu) à chacune de leurs préoccupations à l'égard des divers thèmes et sous-thèmes. Dès les premières rencontres, les membres de la TIE ont établi que, selon leur perception, tout ce qui concerne le nucléaire devrait être classé comme « enjeu ». Leur orientation est restée stable à chacune des rencontres, car ils ont maintenu leur évaluation d'origine.

Les principales préoccupations exprimées par les membres de la TIE, qui sont similaires à celles des autres intervenants rencontrés par Hydro-Québec, sont notamment liées aux aspects suivants :

- gestion du combustible irradié et augmentation de la capacité de stockage au site de Gentilly ;
- protection de la santé de la population et impacts sur l'environnement ;
- risques et conséquences éventuels d'un accident ou d'un acte terroriste ;
- sûreté des installations et performance humaine des personnes qui exploitent la centrale ;
- justification de poursuivre l'exploitation de la centrale de Gentilly-2 dans le contexte énergétique du Québec ;
- aspects économiques ;
- démantèlement de la centrale.

Les échanges au sein de la TIE ont contribué à faire ressortir d'autres préoccupations (thèmes et sous-thèmes), différentes de celles qui avaient déjà été identifiées aux rencontres avec les représentants des organismes ciblés ainsi qu'aux soirées d'information à la population. Ces préoccupations et ces questions ont été ajoutées à la liste établie précédemment par Hydro-Québec. À titre d'exemple, les membres de la TIE se sont intéressés aux thèmes suivants :

- comparaison entre les impacts associés à la réfection de la centrale et les impacts associés à son exploitation après réfection (détermination des impacts majorés liés à la poursuite de l'exploitation jusqu'à l'horizon 2035) ;
- évaluation comparée de la santé des travailleurs et de la population avant, pendant et après la réfection de la centrale ;
- risques d'accidents liés aux erreurs humaines (performance humaine) et mesures prises par Hydro-Québec pour réduire au minimum les risques d'accidents ou d'actes terroristes ;
- aspects économiques, énergétiques et sociaux liés à la fermeture éventuelle de la centrale nucléaire ;
- gestion à long terme et recyclage du combustible irradié (solutions étudiées, avantages et inconvénients, etc.).

Les membres de la TIE ont également bénéficié, au fil des rencontres, de renseignements plus détaillés de la part d'Hydro-Québec et de documents qu'ils jugeaient pertinent de recevoir.

Enfin, les rencontres de la TIE ont été l'occasion, pour les membres, de se familiariser avec l'énergie nucléaire et sa terminologie ainsi qu'avec l'exploitation de la centrale de Gentilly-2. Ils ont cependant tenu à préciser que la TIE n'avait « pas fait le débat sur la pertinence de la filière nucléaire » et qu'ils considéraient que ce n'était pas à ses membres de le faire. Le contact direct périodique entre les membres de la TIE et les représentants d'Hydro-Québec a été apprécié de part et d'autre. Il se

dégageait un climat d'ouverture réciproque. Les gens de la TIE ont d'ailleurs manifesté leur intérêt pour la poursuite des rencontres avec Hydro-Québec après la phase de consultation.

4.4.4 Demandes, questions et commentaires des publics

4.4.4.1 Demandes adressées à Hydro-Québec

Au cours des rencontres avec les représentants des organismes ciblés et des soirées d'information à la population, des demandes particulières ont été formulées à Hydro-Québec. Ces demandes et les réponses d'Hydro-Québec présentées au tableau 4-4 étaient reliées à trois thèmes principaux :

- les aspects sociaux ;
- l'environnement et la santé ;
- les aspects économiques.

En ce qui a trait aux aspects sociaux, les intervenants demandent principalement la présence d'experts indépendants lors des rencontres publiques et une consultation du public sur les choix énergétiques au Québec, notamment le nucléaire. Ils demandent aussi quels critères seraient nécessaires pour mener Hydro-Québec à abandonner le projet.

Pour ce qui est des aspects liés à l'environnement et la santé, les principales demandes portent sur l'établissement d'une liste des rejets dans l'environnement et sur leur quantité. Ils demandent également la réalisation d'une étude sur la santé des travailleurs de la centrale et de la population locale ainsi qu'un suivi médical de la population. La recherche sur le recyclage des déchets radioactifs et sur la gestion du combustible irradié sont aussi au nombre des demandes.

Quant aux aspects économiques, les demandes formulées par les intervenants concernent les frais d'exploitation et les revenus de la centrale de Gentilly-2 ainsi que les coûts de son déclassement et de la gestion à long terme du combustible nucléaire. Enfin, les demandes sont liées aux assurances en cas d'accident nucléaire et aux garanties financières du gouvernement pour un éventuel déclassement de la centrale.

Hydro-Québec a répondu à plusieurs des sujets soulevés par ces demandes et a remis la documentation pertinente, telle que le rapport annuel de surveillance radiologique de l'environnement et divers dépliants. En outre, Hydro-Québec a mentionné que l'étude d'impact sur l'environnement en cours de réalisation traitera de plusieurs des sujets abordés et comprendra, entre autres, une étude des impacts sur la santé de la population et une étude sur la perception des risques et les impacts psychosociaux. Elle a par ailleurs mentionné que l'information relative au combustible irradié est disponible auprès de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et que, si des audiences publiques du BAPE ont lieu, elles donneront l'occasion au public de se

prononcer sur les aspects soulevés lors des consultations réalisées par Hydro-Québec. De plus, des experts indépendants mandatés par le BAPE seront présents à cette occasion.

4.4.4.2 Informations générales fournies par Hydro-Québec

Par ailleurs, plusieurs sujets abordés lors des rencontres avec les organismes ciblés, aux soirées d'information à la population et dans les lettres-réponse d'Hydro-Québec, ont amené les représentants de l'avant-projet à fournir des informations générales sur la centrale de Gentilly-2 et le nucléaire en général. Les informations sont regroupées là aussi par thème et permettent au lecteur de se familiariser avec les argumentaires d'Hydro-Québec. Elles sont résumées au tableau 4-5.

4.5 Bilan de la participation du milieu

Le programme de communication visait à informer les publics concernés, à répondre aux questions ainsi qu'à fournir aux représentants d'organismes et à la population des occasions de s'exprimer. Cet objectif a été atteint. Le programme avait également pour but de recueillir et d'approfondir les préoccupations et les commentaires, ce qui a également été réalisé.

En définitive, les principales préoccupations exprimées au cours des activités de participation du milieu ne touchaient pas le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 mais plutôt :

- la justification d'exploiter la centrale de Gentilly-2 ;
- la gestion du combustible irradié ;
- les choix énergétiques du Québec pour remplacer la centrale nucléaire ;
- les impacts sur l'environnement et sur la santé découlant de l'exploitation de la centrale ;
- les craintes d'un accident nucléaire ou d'actes terroristes internes ou externes à la centrale.

La plupart des préoccupations énoncées par les participants sont revenues d'une rencontre à l'autre. Cependant, des citoyens de Champlain, vivant sur la rive gauche du Saint-Laurent face au complexe nucléaire, sont davantage préoccupés que leurs homologues de la rive droite. Ils sont inquiets pour leur santé et pour la valeur de leur propriété. Ils croient également qu'il y a un taux plus élevé de cancers dans leur communauté et qu'ils sont attribuables à la présence de la centrale de Gentilly-2.

Des intervenants réclament que des experts indépendants d'Hydro-Québec soient présents aux soirées d'information pour faire valoir un point de vue différent. Un certain nombre de personnes s'interrogent sur le pouvoir d'influence de leurs commentaires dans l'évaluation d'acceptabilité du projet qui sera faite par Hydro-

Québec. Enfin, les écologistes souhaiteraient la fermeture de la centrale nucléaire. Ils voudraient que les autorités gouvernementales en place tiennent une consultation provinciale sur les choix énergétiques du Québec relativement à la justification de l'exploitation de la centrale de Gentilly-2.

En conclusion, le grand public s'est peu exprimé, tandis que les opposants au nucléaire monopolisaient quatre des cinq soirées d'information à la population. La table d'information et d'échanges s'avère par ailleurs un bon outil de contact avec des représentants du milieu. On constate que les commentaires recueillis lors de la consultation débordent largement du projet et traitent globalement de la centrale de Gentilly-2. Enfin, Hydro-Québec Production considère que le milieu ne manifeste pas d'opposition marquée à l'avant-projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, mais que l'intérêt de continuer à recevoir de l'information est bien présent.

Au terme de cette démarche, Hydro-Québec Production propose des mesures d'atténuation des impacts, de suivi et de relations avec le milieu. Les mesures d'atténuation relatives à la perception du risque comprennent plusieurs activités de communication avec le milieu (voir l'annexe M). Au chapitre 12, on présente les activités de suivi relatives à la perception du risque qui seront effectuées à chacune des phases de développement des aires de stockage. Ces activités de suivi concernent directement les relations avec le milieu.

Tableau 4-1 : Principales questions et préoccupations exprimées aux rencontres et aux soirées d'information

Sujet	Questions et préoccupations
Avant-projet	
	Processus d'obtention des autorisations. Quand et comment Hydro-Québec prendra une décision ? Méthodes et zones d'étude utilisées par Hydro-Québec pour réaliser les études d'avant-projet. La puissance de la centrale et le nombre d'emplois seront-ils modifiés ?
Aspects sociaux, information et consultation	
	Sentiment de manquer d'information sur un sujet complexe. Comment influencer les décisions d'Hydro-Québec ?
Déchets radioactifs	
Radioactivité	Durée de la radioactivité. Radiations provenant des déchets nucléaires.
Gestion des déchets radioactifs et des installations de stockage	Durée d'entreposage au complexe nucléaire de Gentilly. Héritage laissé aux générations futures. Gestion à long terme du combustible irradié.
Environnement et santé	
Environnement	Impacts des rejets de la centrale et suivi effectué ? Remise en cause de la validité et de la fiabilité des études et de la surveillance de l'environnement faites par Hydro-Québec.
Santé	Suivi médical des travailleurs de Gentilly-2 et des populations locales demandé, ainsi qu'une étude sociosanitaire et épidémiologique. Lien de cause à effet entre la présence de la centrale, les cancers et les malformations congénitales ou animales supposés par la population.
Sûreté des installations et plan des mesures d'urgences	
Plan des mesures d'urgence	S'il y a prédistribution des comprimés d'iode à la population, cela veut dire que la centrale est dangereuse. Avoir plus d'information sur le plan des mesures d'urgence nucléaire externe et mieux comprendre qui s'occupe de la protection de la population en cas d'accident.
Sûreté, risques et impacts d'un accident	Insécurité ressentie en raison de la présence de la centrale nucléaire quant aux impacts du pire scénario d'accident qui pourrait survenir. Crainte d'erreurs humaines. Crainte d'attentats terroristes. Crainte des conséquences de l'impact d'un avion. Mise en doute des mesures de sécurité en place à Gentilly. Plusieurs associent Gentilly-2 à une bombe nucléaire. La centrale constitue une nuisance visuelle (Champlain). Crainte de baisse de la valeur des propriétés et de la difficulté à vendre les maisons en raison de la présence de la centrale. Les assurances ne paient pas pour le risque radiologique. Le montant des assurances d'Hydro-Québec ne semble pas suffisamment élevé.

Tableau 4-1 : Principales questions et préoccupations exprimées aux rencontres et aux soirées d'information (suite)

Sujet	Questions et préoccupations
Choix énergétiques	
	<p>Les intervenants souhaiteraient qu'Hydro-Québec favorise l'hydroélectricité, les énergies douces et l'économie d'énergie.</p> <p>Ils remettent en question la justification de continuer à exploiter Gentilly-2 plutôt que de la fermer immédiatement.</p> <p>Les ventes d'électricité aux États-Unis par Hydro-Québec sont remises en question.</p> <p>Quelques-uns demandent un référendum sur la poursuite de l'exploitation de Gentilly-2.</p>
Exploitation de la centrale de Gentilly-2	
Exploitation	<p>Dépenses et revenus d'exploitation de la centrale.</p> <p>Renouvellement du permis d'exploitation de la centrale.</p> <p>Fonctionnement de la centrale.</p> <p>Gestion par l'exploitant (assurance de la qualité, information sur les incidents, performance humaine).</p> <p>Performances d'exploitation.</p>
Fermeture et déclassement	<p>Coûts, garanties financières et durée du déclassement (démantèlement).</p> <p>Aspect du site après le démantèlement.</p> <p>Demandes de fermeture de la centrale.</p>
Aspects économiques	
	<p>Coûts de déclassement et garanties financières fournies par le gouvernement.</p> <p>Coûts d'exploitation et rentabilité de Gentilly-2.</p> <p>Coûts de gestion à long terme du combustible irradié.</p>
Divers	
	<p>Centrale de Gentilly-1 : propriétaire, historique, situation actuelle.</p> <p>Centrales nucléaires en Ontario : situation actuelle. Retubage du réacteur de la centrale de Pickering.</p> <p>Projet de réfection de la centrale nucléaire de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick.</p> <p>L'énergie nucléaire dans le monde pour produire de l'électricité : situation actuelle.</p>

Tableau 4-2 : Synthèse des questions et des préoccupations des organismes regroupés par domaine d'intérêt

Thème et sous-thème des questions et des préoccupations	Maires, conseils municipaux, préfets de MRC	Organismes gouvernementaux et ministères	Groupes économiques	Groupes liés à la santé, à l'environnement et à l'écologie	Association professionnelle (OIQ)	Personnes présentes aux soirées d'information à la population
Avant-projet	12	21	16	48	0	54
• Réfection	5	18	16	15	0	17
• Aspects sociaux	7	3	0	33	0	37
Déchets radioactifs	23	7	9	36	7	54
• Radioactivité	0	1	0	9	0	13
• Gestion des déchets	23	6	9	27	7	41
Environnement et santé	13	17	1	31	4	182
• Environnement	9	16	0	16	3	32
• Santé de la population	4	1	1	15	1	58
• Santé des travailleurs	-	-	-	-	-	92
Sûreté des installations et plan des mesures d'urgence	13	25	6	20	3	41
• Plan des mesures d'urgence	1	17	0	2	0	6
• Sûreté des installations	12	8	6	18	3	35
Choix énergétiques	4	5	1	13	1	46
Exploitation de la centrale de Gentilly-2	7	6	10	32	0	27
• Exploitation	7	3	9	21	0	10
• Fermeture et déclassement	0	3	1	11	0	17
Aspects économiques	3	0	6	11	2	30
Divers	6	6	1	14	5	28
Total	81	87	50	205	22	463

Tableau 4-3 : Fréquence des questions et des commentaires selon le thème

Thème	Nombre de questions et de commentaires (hiver-printemps 2003)																					Total général
	Rencontres avec les groupes ciblés															Soirées d'information à la population						
	24 février	12 mars	13 mars	24 mars	25 mars	26 mars	3 avril	7 avril	16 avril	23 avril	5 mai	28 mai	3 juin	6 juin	Total par thème	17 mars	26 mars	31 mars	9 avril	29 avril	Total par thème	
Avant-projet	11	13	7	3	1	0	6	8	20	12	10	6	0	0	97	4	11	3	28	8	54	151
• Réfection	5	13	5	3	0	0	6	7	5	1	6	3	0	0	54	1	8	1	7	0	17	71
• Aspects sociaux, information	6	0	2	0	1	0	0	1	15	11	4	3	0	0	43	3	3	2	21	8	37	80
Déchets radioactifs	9	0	2	9	6	8	1	0	14	3	12	7	7	4	82	17	8	10	10	9	54	136
• Radioactivité	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	6	0	1	10	9	2	0	1	1	13	23
• Gestion des déchets et des installations	9	0	2	9	6	8	1	0	13	3	10	1	7	3	72	8	6	10	9	8	41	113
Environnement et santé	3	0	1	1	4	6	6	9	0	3	27	1	4	1	66	44	44	0	43	51	182	248
• Environnement	2	0	1	0	1	6	6	9	0	0	16	0	3	0	44	11	4	0	13	4	32	76
• Santé de la population	1	0	0	1	3	0	0	0	0	3	11	1	1	1	22	12	8	0	15	23	58	80
• Santé des travailleurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	32	0	15	24	90	92

Tableau 4-3 : Fréquence des questions et des commentaires selon le thème (suite)

Thème	Nombre de questions et de commentaires (hiver-printemps 2003)																					Total général
	Rencontres avec les groupes ciblés															Soirées d'information à la population						
	24 février	12 mars	13 mars	24 mars	25 mars	26 mars	3 avril	7 avril	16 avril	23 avril	5 mai	28 mai	3 juin	6 juin	Total par thème	17 mars	26 mars	31 mars	9 avril	29 avril	Total par thème	
Sûreté des installations et plan des mesures d'urgence	7	6	14	0	2	4	9	0	0	4	12	4	3	2	67	4	3	4	14	16	41	108
• Plan des mesures d'urgence	0	0	12	0	1	0	5	0	0	2	0	0	0	0	20	2	1	0	2	2	6	26
• Sûreté des installations	7	6	2	0	1	4	4	0	0	2	12	4	3	2	47	2	3	4	12	14	35	82
Choix énergétiques	0	0	0	1	3	1	2	3	1	6	6	0	1	0	24	4	9	3	15	15	46	70
Exploitation de Gentilly-2	6	7	1	3	1	0	4	1	4	5	13	10	0	0	55	4	2	3	5	12	27	82
• Exploitation de la centrale	6	6	1	3	1	0	1	1	2	3	11	5	0	0	40	0	0	2	1	6	10	50
• Fermeture et déclassé	0	1	0	0	0	0	3	0	2	2	2	5	0	0	15	4	2	1	4	6	17	32
Aspects économiques	2	3	0	3	1	0	0	0	0	3	5	3	2	0	22	8	4	0	14	4	30	52
Divers	5	1	0	0	1	0	1	4	1	0	0	13	5	1	32	4	5	7	3	9	28	60
Total	43	30	25	20	19	19	29	25	40	36	85	44	22	8	445	88	87	30	134	124	463	908

Tableau 4-4 : Demandes faites à Hydro-Québec et réponses d'Hydro-Québec

Demandes faites à Hydro-Québec	Réponses d'Hydro-Québec
Aspects sociaux	
La présence d'experts indépendants aux réunions publiques d'Hydro-Québec.	Hydro-Québec informe et consulte les publics. Des experts indépendants seront présents aux audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).
Subvention d'Hydro-Québec pour rémunérer des experts indépendants.	Hydro-Québec n'a pas de programme prévu à cet effet.
La tenue d'un référendum sur l'exploitation du nucléaire au Québec.	Les choix énergétiques au Québec relèvent du gouvernement provincial.
Quels critères seraient nécessaires pour qu'Hydro-Québec abandonne le projet ? Qui déciderait si le projet est acceptable ?	Hydro-Québec Production présentera un rapport de la communication dans l'étude d'impact sur l'environnement. Des audiences publiques du BAPE pourraient avoir lieu à l'automne de 2004. Hydro-Québec prendra en 2005 une décision sur la réalisation du projet.
Environnement et santé	
La liste des rejets (radiologiques et chimiques, liquides et aériens) de Gentilly-2 ainsi que les quantités.	Le rapport annuel de surveillance radiologique de l'environnement 2001 a été remis.
Une étude sur l'état de santé du personnel de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Une étude d'impact sur la santé de la population locale.	Une étude sociosanitaire de la population comprise dans la zone élargie est en cours de réalisation par Hydro-Québec Production dans le cadre de l'avant-projet.
Un suivi médical des populations locales sur de longues périodes. La création d'un centre épidémiologique régional.	L'étude sociosanitaire fera le portrait de l'état de santé actuel de la population.
Aspects économiques	
Les frais d'exploitation et les revenus de Gentilly-2.	Le montant des charges a été fourni ; il est dans un dépliant d'Hydro-Québec mis à jour annuellement. Les autres informations sont de nature commerciale et ne peuvent être fournies.
Les coûts de déclassement de Gentilly-2 et la comparaison avec les coûts de réfection.	Ces informations sont contenues dans le Plan préliminaire de déclassement de Gentilly-2.
Recherches effectuées ou en cours et information disponible sur le recyclage et sur la gestion à long terme du combustible irradié au Canada.	Un résumé de l'évolution du dossier a été présenté. Les coordonnées de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) ont été fournies.

Tableau 4-4 : Demandes faites à Hydro-Québec et réponses d'Hydro-Québec (suite)

Demandes faites à Hydro-Québec	Réponses d'Hydro-Québec
Aspects économiques (suite)	
Les coûts de la gestion à long terme du combustible irradié.	<p>La gestion à long terme du combustible irradié est exclue des Lignes directrices préliminaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sur l'avant-projet de Gentilly-2 (p. 15).</p> <p>La NWMO, dont fait partie Hydro-Québec, a été créée en 2002 avec l'adoption du projet de loi C-27. Elle fera ses recommandations au gouvernement fédéral en 2005.</p> <p>Hydro-Québec a déposé 20 M\$ en fiducie en 2002 et déposera ensuite 4 M\$ par an pour assurer la gestion à long terme du combustible irradié de Gentilly-2.</p>
L'augmentation des assurances et garanties financières en cas d'accident à Gentilly-2.	<p>Hydro-Québec détient une assurance de 75 M\$, conformément à la <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i> promulguée au Canada en 1976. Une révision est en cours.</p> <p>Si les dommages étaient plus élevés, le gouvernement fédéral mettrait sur pied une commission chargée d'analyser les réclamations et de compenser les Canadiens à même le fonds consolidé.</p> <p>Depuis juin 2000, la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> de la CCSN oblige Hydro-Québec à donner des garanties au cas où elle serait dans l'impossibilité de financer le déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2.</p> <p>Le gouvernement du Québec s'est porté caution pour Hydro-Québec.</p>

Tableau 4-5 : Information fournie par Hydro-Québec sur divers sujets

Questions et préoccupations des publics	Réponses d'Hydro-Québec
Avant-projet	
Projets similaires de réfection ailleurs au Canada.	Hydro-Québec tient compte des expériences similaires.
Y aura-t-il des impacts majorés de la réfection et de la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ? Si oui, lesquels ?	Cet aspect sera abordé dans l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet.
Aspects sociaux	
« La présence de la centrale suscite des inquiétudes. »	Cet aspect sera traité dans l'étude de perception des risques de l'avant-projet.
« La valeur des propriétés est diminuée par la présence de la centrale. »	Cet aspect sera traité dans l'étude de perception des risques de l'avant-projet.
Qui fait la consultation sur l'avant-projet ? « Il n'y avait pas d'experts indépendants aux soirées d'information et de consultation d'Hydro-Québec. »	Hydro-Québec respecte son engagement d'informer et de consulter les publics régionaux. Hydro-Québec a tenu plusieurs réunions et eu des rencontres régulières avec les membres de la table d'information et d'échanges. Des experts indépendants seront présents aux audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), si elles ont lieu.
Gestion des déchets radioactifs et des installations de stockage	
La gestion actuelle des déchets radioactifs au site de Gentilly et leur radioactivité.	Cet aspect est abordé dans le rapport de sûreté des aires de stockage (6 ^e révision). Des dépliants d'information traitent aussi de ces sujets.
La gestion à long terme du combustible irradié au Canada. « Aucun site national n'est disponible. » Le financement.	La gestion à long terme du combustible irradié est exclue des Lignes directrices préliminaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sur l'avant-projet de Gentilly-2 (p.15). La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), dont fait partie Hydro-Québec, a été créée avec l'adoption du projet de loi C-27, et elle étudie cet aspect. Les recommandations seront faites au gouvernement fédéral en 2005. Hydro-Québec a déposé 20 M\$ en fiducie en 2002 et déposera ensuite 4 M\$ par an pour assurer la gestion à long terme du combustible irradié de Gentilly-2.
Le recyclage du combustible irradié.	Contrairement à la France, cette option n'a pas été choisie par le Canada parce qu'elle produit une quantité importante de déchets résiduels du traitement.

Tableau 4-5 : Information fournie par Hydro-Québec sur divers sujets (suite)

Questions et préoccupations des publics	Réponses d'Hydro-Québec
Environnement et santé	
Les rejets radioactifs de la centrale.	Les informations sont publiées annuellement par la direction de Gentilly-2 et sont publiques.
« Le personnel de Gentilly-2 se dépêche pour recueillir en cachette des échantillons d'herbe dans l'environnement. Cette situation a lieu après des événements à la centrale. »	La collecte d'échantillons dans l'environnement fait partie du programme de surveillance radiologique de l'environnement mis en œuvre par les exploitants de Gentilly-2. Les résultats de ce programme sont publics ; ils figurent dans un rapport annuel publié par l'exploitant de la centrale de Gentilly-2.
« Il n'y a pas de portrait de l'état de santé des travailleurs de Gentilly-2 et de la population locale. » « La centrale nucléaire cause des cancers, des malformations congénitales et des avortements spontanés dans la région. »	Une étude sociosanitaire portant sur la situation actuelle est faite dans le cadre de l'avant-projet. Un suivi sera proposé dans l'étude s'il y a lieu.
« Il y aurait déjà eu des malformations congénitales à Bécancour au début des années 1990 ? »	Une enquête a été faite par le Département de santé communautaire (maintenant la RRSSS). Ses conclusions étaient : « Les résultats obtenus ne suggèrent pas aux responsables du DSC qu'il y a une cause commune liée à un facteur de l'environnement local qui aurait pu amener la naissance d'enfants avec des anomalies ano-rectales à Gentilly. »
« Les contrôles radiologiques et dosimétriques (radioprotection) à la centrale sont déficients. » Deux anciens employés d'un sous-traitant de Gentilly sont atteints de cancer.	Des moyens de protection individuels et collectifs sont en place à la centrale. Les appareils sont vérifiés régulièrement. Aucun travailleur de Gentilly-2 n'a subi de surexposition depuis le début de l'exploitation de la centrale en 1983. Les normes sont édictées par la CCSN. Le dossier radiologique de chaque travailleur est transmis à Santé Canada.

Tableau 4-5 : Information fournie par Hydro-Québec sur divers sujets (suite)

Questions et préoccupations des publics	Réponses d'Hydro-Québec
Sûreté des installations, risques et impacts d'un accident	
Risques et impacts d'un accident.	Cet aspect sera traité dans une étude sectorielle d'analyse des risques radiologiques et dans un chapitre particulier de l'étude d'impact sur l'environnement. Est aussi traité dans le rapport de sûreté des aires de stockage (6 ^e révision, p. 80). Est aussi traité dans le rapport de sûreté 2002 de la centrale. Ce rapport est rattaché au permis d'exploitation de la centrale et les risques d'accidents y sont décrits.
Crainte d'erreurs humaines.	Hydro-Québec Production a à Gentilly-2 un programme d'amélioration continue de la performance humaine. Tous les événements en centrale sont revus, analysés et des pistes de solutions sont recherchées.
Crainte d'attentats terroristes. Crainte des impacts de la chute d'un avion sur la centrale.	Les mesures de sécurité ont été augmentées depuis le 11 septembre 2001. Hydro-Québec Production peut fournir des informations générales sur ces mesures, mais la <i>Loi sur la sûreté des installations nucléaires</i> interdit aux exploitants de donner des détails. Hydro-Québec Production a réalisé une étude sur les impacts de la chute d'un avion sur Gentilly-2. Les résultats seront traités dans l'étude de sûreté de l'avant-projet.
« La centrale nucléaire est une grosse bombe. »	La centrale de Gentilly-2 ne présente pas les conditions nécessaires à une explosion nucléaire. La centrale de Tchernobyl était d'un concept technologique très différent de Gentilly-2. Des produits chimiques ont été à l'origine de l'explosion.
Information préventive à la population sur le plan des mesures d'urgence et redistribution des comprimés d'iode.	Les autorités publiques régionales responsables du plan des mesures d'urgence externe diffuseront l'information à l'automne de 2003.
Choix énergétiques	
« L'énergie produite par Gentilly-2 (3 % du réseau d'Hydro-Québec) est marginale. »	Peu de centrales d'Hydro-Québec Production représentent 3 % du réseau. La puissance installée de Gentilly-2 équivaut au total des centrales de La Gabelle, de Shawinigan-2, de Shawinigan-3 et de Grand-Mère.
« Pourquoi exploiter la centrale nucléaire de Gentilly-2 et ne pas la remplacer par d'autres sources d'énergie ? »	Hydro-Québec Production assure la pérennité de ses installations. Les choix énergétiques relèvent du gouvernement du Québec.
« La tendance internationale est à la fermeture des centrales nucléaires. »	Au contraire, plusieurs pays maintiennent leur exploitation et reviennent sur leur décision précédente d'abandonner l'énergie nucléaire.

Tableau 4-5 : Information fournie par Hydro-Québec sur divers sujets (suite)

Questions et préoccupations des publics	Réponses d'Hydro-Québec
Exploitation de la centrale de Gentilly-2 et poursuite de l'exploitation	
« Où va l'électricité produite par Gentilly-2 ? »	L'électricité de Gentilly-2 va sur le réseau d'Hydro-Québec, comme l'énergie produite par toutes les autres centrales hydroélectriques ou thermiques de l'entreprise.
« La centrale Gentilly-2 vieillit mal et est devenue dangereuse. »	La centrale est parfaitement sécuritaire et le renouvellement de son permis d'exploitation par la CCSN (l'organisme fédéral de surveillance et de réglementation) le prouve.
Fermeture et démantèlement (déclassement) de Gentilly-2	
La fermeture et le démantèlement (déclassement) de la centrale et son financement.	Les impacts, la durée et les coûts sont couverts dans le Plan de déclassement préliminaire. Des provisions sont faites annuellement par Hydro-Québec pour assurer le déclassement éventuel de la centrale.
Aspects économiques	
Les frais et les revenus d'exploitation de Gentilly-2.	Ces informations sont de nature commerciale et ne peuvent être fournies.
« Les assurances d'Hydro-Québec en cas d'accident ne sont pas suffisamment élevées. »	Hydro-Québec détient une assurance de 75 M\$, conformément à la <i>Loi sur la responsabilité nucléaire</i> promulguée au Canada en 1976. Une révision est en cours. Si les dommages étaient plus élevés, le gouvernement fédéral mettrait sur pied une commission chargée d'analyser les réclamations et de compenser les Canadiens à même le fonds consolidé.
Les garanties financières du gouvernement du Québec fournies à Hydro-Québec.	Depuis juin 2000, la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> de la CCSN oblige Hydro-Québec à donner des garanties au cas où elle serait dans l'impossibilité de financer le déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Le gouvernement du Québec s'est porté caution pour Hydro-Québec.
Divers	
Qu'est-ce qui est advenu de la centrale nucléaire de Gentilly-1 ?	Elle appartient toujours à Énergie atomique du Canada limitée (EACL). Elle n'est plus en exploitation depuis 1979 et a été partiellement démantelée en 1983. Les éléments radioactifs qui s'y trouvent sont en sécurité et le temps qui s'écoule favorise la décroissance radioactive.

2003E221

